

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL


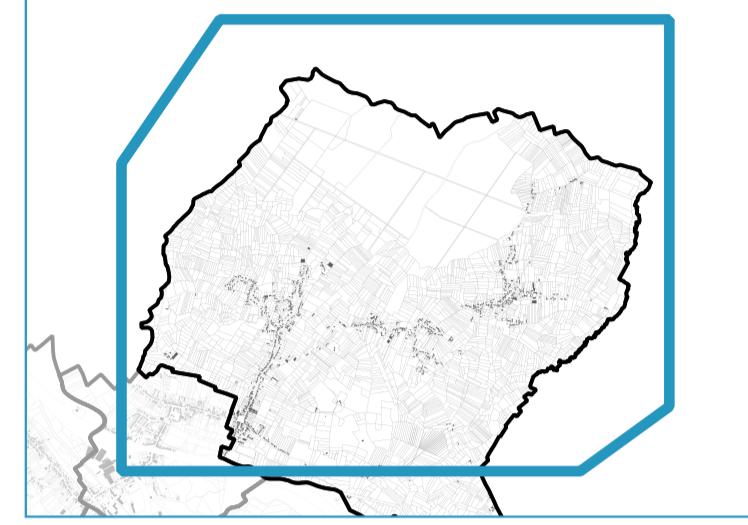
Plan de secteur réglementaire n°01
Flines-lez-Mortagne, Maulde, Mortagne-du-Nord

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE FLINES-LEZ-MORTAGNE - PLANCHE 1

MODIFICATION DE DROIT
COMMUN N°1
APPROUVEE LE 16/12/2024

ÉCHELLE : 1/5000



Zonage
Zones naturelles
Zones à urbaniser mixtes
Zones urbaines mixtes
Zones urbaines économiques
Zones urbaines spécifiques
Zones agricoles
Prescriptions
Élement protégé au titre de l'article L131-21 du CII
Espace boisé réservé
Espace boisé classé
Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group ; ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérache

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexes sur PPRT, PPRM, PPRI ainsi que les informations disponibles sur le site geographies.gouv.fr.



0

250 m



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°01

Flines-lez-Mortagne, Maulde, Mortagne-du-Nord

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE FLINES-LEZ-MORTAGNE - PLANCHE 2

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1

APPROUVEE LE 16/12/2024

ÉCHELLE : 1/5000

